

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 18-2026	Dispositif de bourses MoBi 2026-2027 pour la Faculté des Sciences et Techniques.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au dispositif de bourses MoBi 2026-2027 pour la Faculté des Sciences et Techniques.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET

**Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe**

MEMBRES:39 QUORUM : 20	REPRESENTES : 06	PRESENTS : 17
POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 00

Bourses d'attractivité - Master MoBi 2026-2027

Le Master International de Bioacoustique (MoBi), programme unique de formation internationale et d'excellence d'un an entièrement dispensé en anglais, accueille des étudiants français et internationaux issus de formations académiques diverses : acoustique, éthologie, écologie, conservation biologique, évolution, neurosciences, informatique... L'objectif du programme MoBi est de fournir des connaissances et des compétences approfondies aux étudiants souhaitant accéder à une formation doctorale dans des domaines liés à la bioacoustique, ainsi qu'aux scientifiques ou aux consultants en environnement souhaitant intégrer la bioacoustique à leurs compétences.

Le master international MoBi correspond au parcours « Bioacoustique » du Master mention « Sciences du vivant » de l'université Jean Monnet.

Article 1 : Objet

Afin de continuer à faire fonctionner le programme et rester attractif auprès des candidats potentiels, et dans un cadre préfiguratif de la future Graduate School of Engineering, l'UJM met à disposition une bourse d'attractivité de 6000 euros pour la promotion 2026-2027 de la deuxième année du Master (M2). Les frais d'inscriptions sont inchangés pour les étudiants sélectionnés.

Article 2 : Modalités financières

L'UJM versera à l'étudiant sélectionné une bourse de 6000 euros en cours de premier trimestre sous réserve de présence et de respect des règles du programme mentionnées dans l'accord signé par l'étudiant lors de son inscription. L'attribution et le versement de la bourse ne sont pas exclusifs de la possibilité pour l'étudiant concerné de bénéficier d'autres financements, bourses d'étude ou de mobilité, et gratifications de stage, dans la limite des conditions fixées par ces dispositifs et leurs financeurs.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

La bourse sera attribuée parmi les meilleurs étudiants, sans discrimination quant à la nationalité, la religion ou le genre des étudiants.

Les dossiers des candidats admis au M2 MoBi sont systématiquement examinés courant Juillet par une commission constituée des co-directeurs du programme MoBi. Les dossiers sont évalués selon les critères ci-après :



- Parcours académique et son adéquation avec MoBi : 40%
- Réussite exceptionnelle (mobilité internationale, expérience professionnelle, etc) : 40%
- Motivation personnelle : 20%

La validation du M2 MoBi donne accès à l'obtention du diplôme national de master en « Sciences du Vivant », parcours « Bioacoustique » ainsi qu'au Diplôme Universitaire de Bioacoustique Avancée de l'Université Jean Monnet.